

QUESTION ECRITE

QE16/036/8S : MAIRIE DU HUITIÈME SECTEUR Terminal de Transport Combiné de Mourepiane.

La Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille s'est engagée activement tout au long de l'année 2015 dans les différentes phases de concertation tenues autour du Projet de Terminal de Transports Combinés de Mourepiane (16^{ème}) allant de la concertation préalable engagée par le Grand Port Maritime de Marseille Fos jusqu'à l'enquête publique.

Cette enquête publique a donné un avis défavorable sur le projet mettant en cause sur la base de recherches et d'analyses approfondies du commissaire enquêteur, la viabilité économique du projet, l'efficacité du dispositif trimodal, les résultats des études d'impacts réalisées par les porteurs du projet et l'utilité même de ce futur Terminal.

Le Conseil d'Arrondissements réaffirme son attachement au port, atout majeur du dynamisme économique de la Ville et de la création d'emplois pérennes. Toutefois, la contrepartie de cet "atout" ne peut intégralement reposer sur les habitants des quartiers Nord de Marseille.

Sur le territoire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, la population n'est pas opposée sur le principe aux activités présentes du port et à leur développement puisque Medeurop ou encore la Forme 10 viennent déjà enrichir Marseille sur cette partie des bassins du port.

Au cours de la concertation préalable conduite par le GPMM et Projenor au 1^{er} semestre 2015, un certain nombre d'inquiétudes et d'interrogations sur le plan environnemental et industriel ont été soulevées par les associations d'habitants et de commerçants, les comités d'intérêts de quartiers et le Maire de Secteur.

Ces inquiétudes retenues par l'enquête menées par l'autorité environnementale, se sont transformées en risques identifiés, à l'origine de l'avis défavorable rendu sur ce projet.

L'enquête publique a également émis un avis défavorable fondé sur des arguments techniques et une étude de terrain approfondie auprès de la population, des acteurs privés et publics.

En décembre 2015, les conclusions de l'enquête publique ont occasionné le retrait du dossier présenté lors de l'assemblée plénière de la Communauté Urbaine de Marseille et la suspension de la participation financière du Conseil Départemental. Les engagements juridiques et financiers de ces deux institutions sont donc pour l'heure gelés.

Désormais, le projet existant - au regard des recommandations consignées dans les différentes enquêtes - doit être réduit à ce qui est compatible avec les infrastructures déjà existantes (SNCF, Passage à Niveau de Saint-André, voirie) et compatible avec le développement local prévu des quartiers (PDU, PLU, Quartier Prioritaire de la Ville).

À l'heure des engagements de la COP21 et des impératifs de sécurité qui se posent à toutes grandes métropoles liés à l'exploitation de sites à risques, l'intégration d'un tel projet industriel et logistique ne peut plus se faire en opposition avec le milieu urbain habité qui l'entoure.

Au regard des éléments des enquêtes de l'AE et du commissaire enquêteur : il est évident, qu'une meilleure gestion des risques environnementaux et de sécurité doit être prise en compte. De même qu'une mise en cohérence des projets de développement économique et de transports à l'échelle du territoire doit être réfléchi avant d'entamer un projet qui transformera profondément un espace ultra urbanisé et industrialisé de plus de 30.000 habitants.

LE CONSEIL DES 15EME ET 16EME ARRONDISSEMENTS

Vu la question écrite ci-dessus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil d'Arrondissements du 8^{ème} secteur de Marseille demande au Maire de Marseille **d'exprimer la position officielle de la Ville de Marseille** sur le projet de Transports de Combinés de Mourepiane suite à l'avis défavorable de l'enquête publique et au retrait de la délibération en séance plénière du 21 décembre 2015 de la Communauté Urbaine de Marseille.

Article 2 :

Le Conseil d'Arrondissements du 8^{ème} secteur de Marseille demande au Maire de Marseille **de prendre en considération dans son avis :**

- la protection des populations de tous risques sanitaires et de sécurité exposés liés à la circulation de produits dangereux par camions et par trains ainsi qu'à leur stockage à proximité immédiate d'industries et de quartiers prioritaires de la ville très fortement urbanisés.

- le maintien de l'accès au quartier de Saint-André et à la Zone Franche Urbaine par le passage à niveau de Saint-André et d'en anticiper sa modernisation auprès des institutions compétentes (Region Paca et Réseau Ferré de France), modernisation essentielle au développement économique local.

- le Plan de Déplacement Urbain (*élaboré par MPM désormais en gestion métropolitaine*) et ses principaux engagements à savoir réduire la charge Poids Lourds sur l'aire marseillaise et développer le réseau de transports en commun en site propre vers la Castellane (extension du Tramway issu du 3^{ème} appel à projet TCSP).

Vu et présenté pour son enrôlement au Conseil d'Arrondissements Extraordinaire du 1 février 2016

LE SÉNATEUR-MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

SAMIA GHALI